

MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 B.P. 7021 Ouagadougou 03

Tél. : (226) 25-30-70-64/65

Fax : (226) 25-30-70-42



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le
24 SEPT 2024

Communiqué n°2024 000554 /MESRI/SG/U-JKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en première année du Master de recherche en Mathématiques pour le compte de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Exactes et Appliquées (UFR/SEA) au titre de l'année académique 2024-2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public qu'il est ouvert, à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Exactes et Appliquées (UFR-SEA), un recrutement d'étudiants par sélection sur dossier en première année de Master de Recherche en mathématiques au titre de l'année académique 2024-2025.

Le Master 1 se déroule en tronc commun et, pour cette année, le nombre de places disponibles est de cinquante (50). Les spécialités suivantes sont possibles à partir du Master 2 sous réserve d'un nombre minimal de sept (7) inscrits par spécialité :

- Analyse numérique, modélisation et simulation numérique des systèmes dynamiques complexes ;
- Théorie du contrôle et applications ;
- Statistique ;
- Analyse et probabilité ;
- Algèbre, Codage et Cryptographie ;
- Recherche Opérationnelle.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature toute personne titulaire d'une licence en mathématiques ou tout autre diplôme jugé équivalent par les services techniques du ministère en charge de l'enseignement supérieur et reconnu par le CAMES.

2. DUREE DE LA FORMATION

La formation en master dure deux (02) ans, soit quatre (04) semestres universitaires (M1 : S1 et S2 ; M2 : S3 et S4) et est arrimée à l'arrêté n°2019-047/MESRSI/SG/DGESup du 25 février 2019 portant régime général des études de Master dans les Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

- une demande adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme de la licence en mathématiques ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de tous les semestres du parcours licence ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un curriculum vitae détaillé, daté et signé comportant un numéro de téléphone et une adresse e-mail.

4. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **24 septembre au 4 octobre 2024 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme **campusfaso** par **Coris Money, Moov Money** ou **Orange Money**.

Les résultats de la sélection seront communiqués au plus tard le **10 octobre 2024** par affichage à l'**UFR-SEA**.

Les cours commenceront le **21 octobre 2023 à 8h** à l'**UFR-SEA**.

5. COUT DE LA FORMATION

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter des frais d'inscription et de laboratoire comme suit :


Rubriques	Ressortissants d'un pays de la zone UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	<i>Etudiant</i>	<i>Particulier</i>	
Frais d'inscription	16 500 FCFA/an	51 500 FCFA/an	252 500 FCFA/an
Frais de laboratoire	500 000 FCFA en M2	500 000 FCFA en M2	500 000 FCFA en M2

NB :

- Pour l'orientation en deuxième année, une commission sera mise en place pour examiner les différents choix des étudiants.
- La commission technique se réserve le droit de ne pas ouvrir l'une des spécialités en deuxième année, si toutefois le nombre de candidats retenus n'atteignait pas sept (7).
- Les frais de laboratoire doivent être honorés avant le début des cours de la deuxième année de Master.

Pour toute information, prendre attache avec la direction de l'UFR/SEA

P/le Président, et par délégation, le Vice-Président chargé des Enseignements et des Innovations pédagogiques


Dr Bernard ZOUMA
Maitre de Conférences
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques



Ampliation :

- large diffusion